

Stationner sur les aires prévues à cet effet

Des postes de stationnement non référencés à l'AIP sont utilisés par les aéronefs. Des points d'ancrage sont encore utilisés alors qu'ils ne correspondent plus aux postes de stationnement existants et référencés dans l'AIP.

Un nouveau marquage des aires de stationnement est prévu d'ici fin d'année prochaine. En attendant, nous vous demandons de stationner vos appareils sur les emplacements adéquats afin de ne pas gêner l'exploitation du parking (risque de confusion pour les autres avions).

La haute saison aéronautique battant son plein, il est d'autant plus important de respecter le marquage de l'aire de stationnement au vu du volume d'aéronefs stationnant sur les parkings Ouest et Est.

